

CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 11 FEVRIER 2026 PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : M. DENNE Jean – Claude – M. MUFFAT Michel-- Mme QUOEX Valérie- M. ROSSET André – M. GAILLARD Guy-- Mme MICHAUD Carole – Mme MICHAUD Sonia, Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie -Laure -

Absents ou excusés : BRAIZE Richard, M. DUCHEMIN Vincent – Mme MCQUADE Alisha

Procuration : sans objet

Secrétaire de séance : Mme QUOEX Valérie

Date de convocation : vendredi 6 février 2026

Compte rendu précédent :

Le conseil valide le compte rendu précédent.

PERSONNEL : Participation pour le maintien de salaire des agents

PERSONNEL : Recrutement 3 surveillants baignade pour été 2026

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le recrutement de 3 surveillants de baignades pour l'été 2026.

PERSONNEL : Recrutement 2 ASVP pour été 2026 service police rurale

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le recrutement de 2 agents de surveillance de la voie publique pour l'été 2026.

PERSONNEL : Recrutement de 2 agents saisonniers pour service technique

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le recrutement de 2 agents saisonniers pour l'été 2026.

FINANCES : Budget eau et assainissement 2026 : autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget 2026.

Considérant que les crédits d'investissement ouverts en 2025, en dehors de ceux relatifs au remboursement de la dette et des crédits inscrits aux autorisations de programme, peuvent servir de référence pour le calcul des plafonds d'engagements anticipés

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de madame Sonia MICHAUD, et en avoir délibéré, sens du vote

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exclusion des crédits relatifs au remboursement de la dette.

DECIDE que les crédits d'investissement ainsi ouverts, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, sont retracés comme suit :

Sens section	Chapitre - opération	Crédits ouverts en 2025	RAR 2025	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
Dép- Inv	23- opération 40	1 060 000	9 715.00	70 000.00

FINANCES : Subvention Association de parents d'élèves pour classe découverte 2026

Madame QUOEX Valérie propose au Conseil Municipal de voter l'octroi d'une subvention de 5 297.00 € à l'association de parents d'élèves de Montriond, pour permettre l'organisation de la classe découverte prévue cette année, pour les enfants de la classe de CM1 et CM2.

Elle précise que cette subvention sera versée à l'association avant la réalisation de cette dernière pour permettre de compléter le financement.

Toutefois si la classe découverte ne devait pas se réaliser, la subvention accordée devra être remboursée par l'association des parents d'élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide.

Bois de l'église subvention coupe à câble

Monsieur Guy GAILLARD présente le contexte et les enjeux de ce dossier :

Le massif forestier des « Bois sur l'Eglise » situé au chef-lieu fait face à un dépérissement majeur causé par des attaques de scolyte, principalement sur les épicéas. Ceux-ci sont morts sur pied, ce qui pose de sérieux risques de chutes d'arbres sur les infrastructures situées en contrebas (habitations, route communale, sentier pédestre), augmente le risque d'incendie en raison de l'accumulation des bois secs, et impacte négativement le paysage à l'entrée du village.

Afin de répondre à ces enjeux de sécurité, la commune a engagé un projet collectif d'exploitation forestière avec l'assistance technique de la chambre d'agriculture, de l'ONF, et de la Direction Départementale des Territoires. Un dossier de déclaration d'intérêt général pour travaux d'urgence a d'ailleurs été constitué, et approuvé par arrêté préfectoral n° 2025- 1287 du 15/09/2025.

Monsieur Guy GAILLARD présente le programme prévisionnel de travaux : exploitation par câble mat et protection des habitations situées en contrebas le long de la Vieille Route avec un filet de sécurité.

Dépenses prévisionnelles en HT

- Sécurisation habitations : filet : 2 961.83
- Coupe à câble : 68 450. 00
- Total prévisionnel en HT 71 411.83 €

Il précise que ces travaux sont éligibles à hauteur de 80 % au programme de subvention « Filière bois » du département, et pourraient être engagés au printemps 2026.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal sur l'approbation du programme de travaux et la constitution du dossier de demande de subvention au conseil départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux de sécurisation des bois de l'église pour un montant prévisionnel de 71 411.83 € HT

AUTORISE monsieur le maire à constituer un dossier de demande de subvention auprès du département.

FONCIER : Acquisition des parcelles des consorts MAGNIN Chantal Sylvie et Arnaud

Vu la délibération 25/100 du 17 septembre 2025 relative à l'acquisition des parcelles appartenant à l'indivision MICHAUD Alice et Denise.

Considérant qu'après vérification de l'origine de propriété, Madame Michaud Denise n'était en réalité pas propriétaire de la parcelle cadastrée section F numéro 619 et que l'unique propriétaire était Madame Michaud Alice, elle-même décédée en laissant son fils Monsieur Jean-Michel Magnin. Monsieur Jean-Michel Magnin est également depuis décédé en laissant pour lui succéder son épouse, Madame Chantal Magnin et ses enfants, savoir Madame Sylvie Magnin et Monsieur Arnaud Magnin. En conséquence, la parcelle section F numéro 619 appartient aux consorts Magnin feu Jean-Michel. Dans ce cadre, Monsieur Guy GAILLARD propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur des parcelles suivantes :

Section	N° plan	Adresse	Contenance
F	619	Les Bois sur l'Eglise	924 m ²
		Total	924 m²

Il indique que le prix d'acquisition de ces parcelles situées en zones « N » du PLUI-h, est fixé à : 0,50 €/m².

Il précise que le montant de cette acquisition se monte à : 924 m² X 0,50 € = 462 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

RETIRE la délibération 25/100 du 17 septembre 2025

ACCEPTE l'acquisition par la commune des parcelles ci-dessus énumérées, pour une surface totale 924m².

PREND ACTE que le prix d'achat sera de 924 m² X 0,50 € = **462 €** les frais de notaire étant à la charge de la commune.

FONCIER Acquisition des parcelles des consorts MAGNIN

Vu les délibérations 25/96 du 17 septembre 2025, et 26/11 du 14 janvier 2026 relative à l'acquisition par la commune de plusieurs parcelles appartenant aux consorts MAGNIN Feu Jean-Michel.

Considérant que postérieurement auxdites délibérations, les propriétaires ont informé la commune de ne plus vouloir céder les parcelles cadastrées B n° 914 d'une superficie de 2326 m² et B n° 922 d'une superficie de 1749 m².

Considérant qu'il convient en conséquence de modifier les délibérations précitées et d'exclure les parcelles B n° 914 et B n° 922 appartenant aux CONSORTS MAGNIN Feu Jean-Michel.

Considérant que les autres acquisitions prévues demeurent inchangées.

Dans ce cadre, Monsieur Guy GAILLARD propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur des parcelles suivantes :

Section	N° plan	Adresse	Contenance
A	1125	La Tête du Cretaud	1 125 m ²
A	1627	Vers le Ruisseau	90 m ²
A	1629	Vers le Ruisseau	94 m ²
A	1630	Vers le Ruisseau	313 m ²
A	1634	Vers le Ruisseau	40 m ²
A	2077	Les Raches	994 m ²
B	361	Le Crozat	615 m ²
B	702	Bois sur le Dravachet	385 m ²
B	1244	Les Felires	1 230 m ²
Total			4886 m ²

Il indique que le prix d'acquisition de ces parcelles situées en zones « N, A, Aalp » du PLUI-h, est fixé à 0,50€/m².

Dans ce cadre, la commune se porte acquéreur des parcelles énumérées ci-dessus, soit pour un total de 4886 m², appartenant aux Consorts MAGNIN feu Jean-Michel.

Il précise que le montant de cette acquisition se monte à : 4 886 m² X 0.50€ = 2 443€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Retire les délibérations 25/96 du 17 septembre 2025, et 26/11 du 14 janvier 2026

Accepte l'acquisition par la commune des parcelles ci-dessus énumérées, pour une surface totale 4886 m².

Prend acte que le prix d'achat sera de 4886 m² X 0,50 € = 2443 € les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Questions diverses et point des dossiers en cours

Bilan du service urbanisme :

Monsieur Braize Richard présente le bilan d'activité du service urbanisme pour l'année 2025 :

39 permis de construire, 3 permis d'aménager, 37 déclarations de travaux, 1 permis de démolir, 68 déclarations d'intention d'aliénée.

Incendie des Lindarets :

Le feu est parti d'un mazot de la commune, pour une raison indéterminée et a touché légèrement une propriété voisine.

Ce sinistre est resté maîtrisé grâce à l'intervention des locaux et des secours.

Géoparc du Chablais :

Le mobilier du géoparc, qui sera installé ce printemps avec le Siac a été présenté aux élus et partenaires à la salle du Baron.

La séance est levée à 19h30.

Montriond le, 11 février 2026

La secrétaire de séance

Valérie QUOEX



Le maire

DENNE JeanClaude

